

## 1 - OUVRANT DROIT

PERSONNELS DES ADMINISTRATIONS OU DES ÉTABLISSEMENTS SUIVANTS

- **VILLE DE PARIS**  
(exclusivement congés parentaux)
- **DÉPARTEMENT DE PARIS**  
(exclusivement congés parentaux)
- **ASSISTANCE PUBLIQUE - HÔPITAUX DE PARIS**  
(actifs, retraités et congés parentaux)  
Un actif est un agent titulaire, stagiaire ou contractuel, exerçant au moins un mi-temps et ayant une ancienneté d'au moins 6 mois.  
**Personnel médical** : bénéficiaire selon son statut.
- **ÉTABLISSEMENTS CONVENTIONNÉS**
  - Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris  
(exclusivement retraités et congés parentaux)
- **AUTRES ÉTABLISSEMENTS CONVENTIONNÉS**  
(actifs, retraités et congés parentaux)
  - CHS de Sainte-Anne
  - Caisses des Ecoles des 2<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements
  - Eau de Paris
  - ASPP
  - Agospap
  - SIAAP
  - IIBRBS (Institution Interdépartementale des Barrages Réservoirs du Bassin de la Seine)
  - ESPCI (Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles de la Ville de Paris)
  - EIVP (Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris)

## 2 - PIÈCES À FOURNIR À LA NAISSANCE DE L'ENFANT

### PERSONNELS EN ACTIVITÉ

- Photocopie du dernier bulletin de salaire de l'agent.
- Photocopie du dernier bulletin de salaire du conjoint.
- Photocopie du (des) livret(s) de famille dans son intégralité.
- Relevé d'identité bancaire.

### PERSONNELS RETRAITÉS ET CONGÉS PARENTAUX

(sauf retraités Ville et Département de Paris)

- Photocopie du dernier bulletin de paiement de la CNRACL.
- Photocopie du dernier bulletin de salaire du conjoint
- Photocopie de l'arrêté de mise en congé parental du demandeur.
- Photocopie du (des) livrets de famille dans son intégralité
- Relevé d'identité bancaire.

## 3 - OÙ S'ADRESSER ?

Le dossier, accompagné des pièces justificatives, doit être retourné

- Soit PAR CORRESPONDANCE
- Soit en le DÉPOSANT DIRECTEMENT à l'adresse ci-contre.

AGOSPAP  
Service Prestations sociales  
15 rue de la Bûcherie - 75005 PARIS  
Tél : 01 44 41 26 20

- La demande doit être faite avant les 1 an de l'enfant.
- L'adoption est équivalente à une naissance.
- La demande doit être faite dans l'année qui suit l'adoption.
- Lorsque les deux parents sont ouvrants droit, la prestation est versée au bénéficiaire du supplément familial.

## Cadre à remplir par le demandeur

Je soussigné(e), Nom : ..... Prénoms : .....

Administration : .....

Etablissement : ..... Service : .....

N° Tél travail : .....

N° Tél domicile : .....

Adresse : .....

.....

.....

sollicite de l'Agospap l'attribution d'une allocation naissance pour mon (mes) enfant(s)

NOM	PRENOM	Date de naissance
-----	-----	-----
-----	-----	-----
-----	-----	-----

Fait à ..... le ..... Signature